



S'ALLIER POUR LA PROSPÉRITÉ

Un Québec prospère qui vit selon ses moyens

Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur les consultations prébudgétaires 2014-2015

Janvier 2014

Le Conseil du patronat du Québec

Le Conseil du patronat du Québec a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale. Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Conseil du patronat du Québec –
Janvier 2014

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
1^{er} trimestre 2014

Un Québec prospère qui vit selon ses moyens

Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur les consultations prébudgétaires 2014-2015

Janvier 2014

Introduction

Le Conseil du patronat du Québec est heureux de présenter ses recommandations en vue de la préparation du budget du Québec de 2014-2015. Plus que jamais, il s'agit d'un exercice crucial pour le développement économique du Québec, notamment dans le contexte du report de deux ans de l'atteinte de l'objectif d'équilibre budgétaire, et surtout dans le contexte de faible croissance économique actuelle et prévue ainsi que d'une perspective démographique défavorable.

Le gouvernement a déjà investi des efforts pour contrôler la croissance de ses dépenses, et le Conseil du patronat l'incite fortement à poursuivre ces efforts. Toutefois, cet exercice a ses limites s'il n'est pas accompagné d'une réflexion plus fondamentale sur la capacité d'intervention de l'État. Les efforts sur tous les plans, tant du côté des dépenses que des revenus, doivent s'inscrire dans le cadre d'une démarche basée sur une vision de long terme en mesure d'assurer des finances publiques saines et une croissance économique soutenue. Nous décrivons dans ce qui suit nos principales recommandations à ces égards. Nous tenterons également de répondre par le fait même aux principales questions posées dans le document de consultation qui touchent de plus près à la prospérité du Québec, notamment la première portant sur l'investissement privé et la création de la richesse collective, laquelle chapeaute la majorité des autres questions.

Quelles mesures le gouvernement devrait-il mettre en place afin de favoriser l'investissement privé dans l'économie et créer de la richesse collective?

Devant les différents défis qui nous guettent, notamment le défi démographique, l'augmentation de la productivité constitue la principale avenue qui s'offre à nous pour poursuivre notre développement. Pour y arriver, une augmentation des investissements est nécessaire.

Pour favoriser des niveaux élevés d'investissement privé, un environnement d'affaires favorable – particulièrement en matière de fiscalité et de réglementation – s'avère

nécessaire. L'environnement fiscal des entreprises au Québec est réputé être plutôt concurrentiel, à l'exception des taxes sur la masse salariale sur lesquelles nous reviendrons plus loin. Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) agrégé se situe en effet à 15,2 % en 2013, niveau parmi les plus faibles au Canada et même comparativement à plusieurs pays au monde. Il est donc prioritaire pour le moins de maintenir à court terme la situation et ne pas alourdir la fiscalité des entreprises alors même que d'autres provinces et d'autres pays font des efforts pour réduire la leur. Par exemple, en Ontario la baisse à 11,5 % du taux d'impôt et l'harmonisation de la taxe de vente avec la TPS fédérale ont réduit considérablement l'avantage qu'avait le Québec à ce chapitre. Parmi les pays de l'OCDE, la Suède, le Royaume-Uni et le Japon ont réduit leur taux d'impôt des sociétés.

Par ailleurs, lorsque l'on regarde la situation d'un peu plus près, plusieurs constats s'imposent. La bonne performance relative du Québec au chapitre de l'impôt n'est pas due à la présence d'un faible taux statutaire d'imposition, mais beaucoup plus au crédit accordé à l'investissement en machines et matériel pour le secteur manufacturier. Alors que le TEMI agrégé est de 15,2 % en 2013, niveau parmi les plus faibles comme on l'a vu, ce taux varie de -3,5 % pour le secteur forestier à 22,7 % dans le secteur de la construction, en passant par 2,2 % pour le secteur manufacturier¹. Cette situation n'est pas unique au Québec. Elle se retrouve également à différents degrés dans les autres provinces, les gouvernements s'étant donné un ensemble d'outils fiscaux, entre autres, des crédits d'impôt pour aider certains secteurs en particulier. Sans nous prononcer sur le choix des secteurs, nous notons qu'une des conséquences de ce choix est de rendre le système fiscal plus complexe et probablement moins efficace².

Plusieurs mesures annoncées dans le cadre de la politique économique ciblent en général les bons objectifs et répondent à certaines demandes du milieu économique. Nous les avons accueillies généralement de façon positive, qu'on pense par exemple aux crédits d'impôt pour l'achat de matériel informatique, étant donné que le Québec accuse un retard sur le plan des investissements en TIC, qu'on pense aussi à l'aide pour la première demande de propriété intellectuelle, etc. Force est de constater toutefois que ces mesures continuent d'augmenter la complexité du système, sans parler du rôle accru que joue le gouvernement dans la sélection des gagnants et des perdants. Les mesures proposées s'ajoutent à un grand nombre d'autres déjà existantes et s'inscrivent dans la même veine sans qu'il y ait eu une évaluation de leur efficacité. Notons finalement que toutes ces mesures négligent la grande entreprise créatrice de richesse, et dont les investissements sont souvent en concurrence avec ceux faits dans d'autres pays, et qu'elles négligent aussi plusieurs secteurs.

Une révision de l'ensemble des mesures existantes s'avère absolument nécessaire pour en mesurer l'efficacité, en se basant sur une évaluation de leurs coûts et leurs impacts à long

¹ Chen DUANJIE et Jack MINTZ « 2012 Annual Global Tax Competitiveness Ranking – A Canadian Good New History », dans *The School of Public Policy*, SPP Research Papers, vol. 5, n° 28, septembre 2012; « 2013 Annual Global Tax Competitiveness Ranking: Corporate Tax Policy at a Crossroad », novembre 2013, <http://www.policyschool.ucalgary.ca/sites/default/files/research/mintz-2013-globtax.pdf>

² Voir notamment à ce sujet DUANJIE et MINTZ, *op. cit.*

terme, et en tenant compte de la fiscalité globale (nette) des entreprises. Rappelons que selon le Centre sur la productivité et la prospérité, le fardeau fiscal net des entreprises au Québec est plus élevé qu'ailleurs au Canada.

Parmi les questions auxquelles il faudrait répondre figurent par exemple les suivantes :

- Faudrait-il réduire ou éliminer carrément certaines mesures fiscales s'apparentant à des subventions tout en réduisant parallèlement les taxes sur la masse salariale ou l'impôt des sociétés?
- Dans un contexte de décroissance de la population active, faudrait-il, entre autres, réviser aussi les politiques de création d'emplois?
- Faudrait-il revoir les critères d'admissibilité aux crédits pour la R-D pour inclure plus d'activités véritablement innovantes, inclure la commercialisation, et reconnaître que l'innovation dépasse largement la recherche et le développement?

Nous avons déjà dit à plusieurs reprises qu'il faudrait trouver un moyen d'orienter l'aide aux entreprises en fonction de quatre critères : l'apport à la productivité (formation, technologie et organisation du travail); l'amélioration de la valeur ajoutée; la commercialisation; le développement durable. Le vérificateur général ou une agence d'analyse économique pourrait avoir pour mandat de se pencher sur l'évaluation de l'ensemble des mesures existantes. Cette évaluation s'avère d'autant plus pertinente dans un contexte de finances publiques serrées.

En ce qui a trait aux taxes sur la masse salariale, le Conseil du patronat estime que des actions concrètes sont requises afin d'en empêcher l'augmentation, d'instaurer une sorte de cran d'arrêt ou de moratoire et, idéalement, les réduire.

À ce chapitre, nous réitérons nos préoccupations au regard des propositions visant à augmenter ces charges pour pallier l'insuffisance de l'épargne pour la retraite de certaines tranches de la population, que ce soit en créant une rente longévité ou en bonifiant le RRQ/RPC. S'il est important d'encourager l'épargne, une solution universelle ne répond pas nécessairement aux besoins et risque, bien au contraire, d'avoir un impact négatif sur l'activité économique, l'emploi et les salaires. Rappelons, par ailleurs, que le gouvernement vient de mettre en place des régimes volontaires d'épargne-retraite. Basé sur l'expérience d'autres pays, le Conseil du patronat est optimiste quant à l'impact de cette mesure pour les travailleurs qui ne disposent actuellement d'aucun autre outil d'épargne pour la retraite.

La valorisation de l'entrepreneuriat et de la création de richesse

La preuve n'est plus à faire que l'action entrepreneuriale est au centre même de la création de la richesse et de la prospérité : elle en est non seulement une condition nécessaire, mais aussi le déclencheur et le catalyseur. Selon le Conseil du patronat, agir sur l'activité entrepreneuriale réclame différentes actions. Il faut disposer, d'une part, d'une offre adéquate de services efficaces, notamment institutionnels et gouvernementaux, pour favoriser l'éclosion et le développement des entreprises. D'autre part, il s'avère essentiel de

stimuler en amont la culture entrepreneuriale elle-même. Donner le goût de l'entrepreneuriat et susciter des vocations constituent un aspect sur lequel il importe d'agir en priorité. Il s'agit certes là d'un travail de longue haleine, mais un travail qu'il faut entamer le plus rapidement possible.

À cet égard, une des premières tâches à accomplir afin de promouvoir l'entrepreneuriat est certainement de valoriser la création de la richesse par le monde des affaires. C'est en effet grâce à nos entrepreneurs que nous pourrions prospérer de façon durable et améliorer notre qualité de vie collective. Le Québec doit appuyer davantage ses entrepreneurs et ses créateurs de richesse, notamment en évitant de s'opposer de façon systématique à toute forme de projet de développement économique. Un important travail de communication s'avère nécessaire, tant du côté gouvernemental que de celui des entreprises. La valorisation et la promotion de l'entrepreneuriat et de l'entreprise privée doivent émailler le discours public, et des initiatives allant dans ce sens doivent être résolument soutenues. Il faut accorder par ailleurs beaucoup plus d'importance à l'éducation économique au niveau du cursus scolaire. On envisage de rendre obligatoire l'enseignement de l'histoire à certains niveaux. Si cette formation est importante, on devrait certainement envisager de rendre obligatoire la prestation dans nos écoles de cours en économie.

Finalement, un problème plus spécifique concerne le transfert d'entreprises. Une des mesures qui pourrait être mise en œuvre consisterait à créer des conditions fiscales facilitant le transfert harmonieux d'entreprises à la relève grâce, notamment, à un meilleur traitement des gains en capital. Il apparaît que le système fiscal actuel favorise le transfert d'une entreprise à des tiers plutôt qu'à des membres de la famille de l'entrepreneur. En effet, selon la firme Raymond Chabot Grant Thornton, étant donné que la *Loi sur l'impôt sur le revenu* considère le gain en capital comme un dividende présumé en présence d'un lien de dépendance lors de la transaction, elle fait perdre au vendeur le bénéfice de la déduction pour gains en capital et rend donc la transaction moins intéressante.

Mettre sur pied un organisme d'évaluation économique

Même si la création de nouvelles structures ne fait pas partie de nos demandes traditionnelles, il nous semblerait fort utile, et de plus en plus pertinent, de créer un organisme indépendant et crédible pour évaluer les impacts économiques de grands projets ou de grands enjeux comme le plafond des émissions de gaz à effet de serre ou, encore, le développement de nouveaux secteurs économiques tels que la nouvelle filière électrique. À l'instar du BAPE, par exemple, qui analyse particulièrement les aspects environnementaux des projets, et de l'Institut de santé publique, qui en soupèse certains aspects sociosanitaires, cet organisme aurait comme mission d'évaluer de façon plus approfondie la troisième dimension du développement durable, soit celle de l'apport économique pour la société. Cet outil permettrait de rétablir un certain équilibre dans les débats qui ont cours. Cette suggestion n'est pas nouvelle en soi et elle reprend une proposition en ce sens formulée par la Fédération des chambres de commerce du Québec, il y a quelques années, pour la création d'une Agence d'analyse économique, proposition à laquelle l'actuel président du Conseil du patronat du Québec avait collaboré activement.

La réglementation

Il ne peut y avoir de croissance vraiment significative de l'investissement privé et de la productivité si l'environnement réglementaire ne s'y prête pas.

Le gouvernement s'est engagé d'ailleurs, lors de son dernier budget, à donner suite à l'ensemble des recommandations soumises à l'issue des travaux du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative (le rapport Audet). La mise en œuvre de ces recommandations devrait contribuer à alléger le fardeau administratif des entreprises dans les domaines examinés. Cependant, de nouveaux règlements adoptés ou envisagés risquent d'annuler les gains potentiels estimés. À titre d'exemple, la *Loi sur les contrats des organismes publics*, même si elle poursuit de bons objectifs, occasionne son lot de difficultés administratives pour les entreprises, tout en ayant des impacts sur le coût et les délais des travaux d'infrastructures; nous y reviendrons lorsque nous traiterons des infrastructures. Le projet de loi n° 14, *Loi modifiant la Charte de la langue française*, s'il avait été adopté, aurait eu pour effet d'alourdir également le fardeau réglementaire des entreprises de 25 à 49 employés, en plus d'imposer de nouvelles obligations aux entreprises actuellement assujetties à la *Charte de la langue française*. Il en va de même en ce qui concerne l'environnement, l'exploitation des ressources naturelles (la *Loi sur les mines*, par exemple) et plusieurs autres domaines comme le projet de Charte de la laïcité.

Une des recommandations les plus prometteuses du rapport Audet est celle de rendre publiques les analyses d'impact des nouveaux projets de réglementation. Nous suggérons que ces études soient déposées à l'Assemblée nationale. Cela pourrait être fait au cas par cas ou sur une base annuelle devant une des commissions de l'Assemblée nationale, et ce, dans le cadre d'un rapport du ministre responsable de la politique d'allégement réglementaire et administratif. Une telle reddition de comptes devrait porter non seulement sur la qualité et le contenu des analyses d'impact réglementaire, mais aussi sur d'autres objectifs comme celui de réduire de 20 % d'ici la fin de 2015 le coût des formalités administratives pour les entreprises. Pourquoi ne pas s'inspirer aussi de la proposition fédérale de la règle du « un pour un » dans ce domaine, qui signifie en gros que chaque fois qu'une réglementation est ajoutée il faudrait en enlever une autre. Cette approche est aussi en vigueur en Colombie-Britannique.

Dans les efforts de retour à l'équilibre budgétaire, les gouvernements se sont engagés, entre autres, dans la lutte contre l'évasion fiscale. L'équité est de rigueur lorsqu'il s'agit de contribuer à la caisse de l'État et personne ne doit se soustraire à cette obligation. Il est important toutefois, comme dans tout, de faire preuve de discernement, de distinguer les personnes qui abusent du système des personnes honnêtes (qu'elles soient des personnes physiques ou morales), et d'éviter tout harcèlement à l'endroit des personnes honnêtes. Il faudrait éviter également que le processus de lutte contre l'évasion fiscale impose un fardeau administratif indu aux entreprises, notamment en leur transférant des

responsabilités et des obligations de vérification que devrait assumer Revenu Québec et en remplaçant la présomption d'innocence par la présomption de faute et de connivence.

Les infrastructures publiques

Des investissements adéquats dans les infrastructures routières et dans le transport en commun, effectués de façon fiable et coordonnée pour assurer la fluidité dans le transport des marchandises et la mobilité des personnes, sont une condition essentielle pour améliorer notre productivité.

À ce chapitre, et même s'il est clairement nécessaire d'exercer un contrôle adéquat sur les coûts des travaux et de s'assurer de l'intégrité des entreprises faisant affaire avec l'État, nous nous questionnons sur l'impact des nouvelles réglementations sur les coûts et les délais des travaux d'infrastructure (notamment les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le projet de loi n° 61, etc.). On craint aussi le risque que ces règles entraînent la perte d'expertise au Québec et la perte d'emplois de qualité dans le domaine de la construction et du génie-conseil. Une des questions posées par le document de consultation concerne la création d'emplois durables et de qualité; or, la situation qui a cours actuellement pourrait aller à l'encontre, du moins à court terme, de cette création d'emplois.

L'introduction de péages, par ailleurs, pourrait être envisagée pour financer l'entretien des routes, des autoroutes et des ponts dont l'achalandage est suffisamment élevé pour que cette mesure soit rentable. La tarification permet de renforcer le lien utilisateur-payeur, lien qui n'existe pratiquement pas actuellement. La tarification représente également un outil efficace pour lutter contre la congestion. Une condition essentielle pour que cette solution soit acceptable pour les usagers serait néanmoins que les fonds perçus soient consacrés exclusivement à l'entretien et, le cas échéant, à la réfection des infrastructures où la tarification s'applique. Par ailleurs, à la différence des nouvelles infrastructures, dans le cas d'infrastructures existantes, le péage devrait correspondre à une valeur ajoutée démontrée.

La nécessité de consentir les investissements adéquats dans les infrastructures revêt une importance plus particulière pour Montréal, le poumon économique du Québec.

Finalement, il faudrait éviter aussi dans la planification des travaux de retomber dans les mêmes problèmes que nous avons déjà connus en négligeant, par exemple, l'entretien des infrastructures.

Comment le gouvernement devrait-il disposer des surplus d'électricité du Québec?

Il faudrait sûrement utiliser notre électricité pour favoriser la compétitivité de nos entreprises et le développement de notre économie en essayant d'en tirer la plus grande valeur ajoutée. Il s'agit ici de traiter l'énergie comme un intrant, un levier de développement économique.

L'électricité, et notamment l'hydroélectricité, a toujours été l'un des principaux avantages comparatifs du Québec ainsi qu'un puissant outil de développement économique. Pour se développer et s'adapter aux nouvelles réalités, les entreprises ont besoin d'une politique tarifaire prévisible et stable à moyen et long terme, ainsi que compétitive à l'échelle mondiale.

Pour la grande industrie génératrice de bons emplois et de richesse, la compétitivité passe obligatoirement par un accès au Québec à de l'énergie à un coût concurrentiel par rapport aux autres régions du monde. Le Québec doit donc ajuster son offre s'il veut préserver et accroître l'impact sur son économie des industries gourmandes en énergie, notamment dans le contexte de surplus.

L'aluminium est un exemple d'industrie où nous avons développé une expertise et un savoir-faire reconnus mondialement, et où l'utilisation de notre richesse hydroélectrique peut générer une importante valeur ajoutée. C'est aussi une industrie qui peut être qualifiée de « verte », répondant tant à des besoins économiques (coût, durée de vie) qu'écologiques (empreinte carbone). Lorsque l'on compare les tarifs d'électricité du Québec à ceux d'autres économies, il s'avère que ces tarifs sont maintenant loin d'être concurrentiels. Le Québec doit absolument ajuster son tarif L à la baisse en visant le premier quartile mondial afin de passer d'un environnement à risque de désinvestissement progressif à un environnement favorable à la croissance et à la création de richesse. L'industrie minière et l'industrie forestière constituent d'autres exemples d'industries exigeantes en énergie, qui font partie du tissu économique du Québec et créent de la valeur ajoutée.

Utiliser les surplus hydroélectriques pour soutenir le développement de nouvelles grappes industrielles ou attirer et développer de nouvelles entreprises manufacturières représente aussi un objectif qui peut être souhaitable. Le gouvernement doit toutefois être prudent et éviter notamment d'adopter une approche déséquilibrée où l'on miserait sur une industrie ou un secteur au détriment d'autres, notamment des industries bien établies au Québec qui contribuent déjà largement à sa prospérité.

Pour ce qui est de l'électrification du transport, nous estimons que l'utilisation des surplus pour le développement et l'électrification du transport collectif, pierre angulaire du développement et de la mobilité durables, s'avère également prometteuse. Or, la politique économique est peu loquace à ce sujet, consacrant plutôt des sommes et des énergies substantielles au véhicule électrique individuel, filière dont la rentabilité reste encore à

démontrer. Il faudra tenir compte finalement dans l'analyse de la question des surplus d'électricité de nos accès aux marchés, particulièrement américains, ainsi que du manque d'interconnexion qui rend encore plus difficile l'exportation des surplus.

Finalement, le Conseil du patronat rappelle la nécessité de recourir à plusieurs formes et sources d'énergie en fonction de leurs forces et de leurs faiblesses respectives. Les besoins sont diversifiés et les différentes formes d'énergie peuvent répondre de différentes façons et plus ou moins bien à ces besoins, tout en étant complémentaires plutôt que concurrentes. L'accès à un portefeuille diversifié de ressources énergétiques est à l'avantage du Québec sur les plans, tant économique qu'environnemental et social.

Quelles devraient être les orientations gouvernementales en matière d'exploitation des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois?

L'exploitation responsable de nos ressources naturelles est une condition nécessaire au développement économique et à la prospérité du Québec. Avec un revenu disponible des ménages en 12^e position sur les 13 provinces et territoires au Canada, un vieillissement plus accentué et une dette plus imposante, le Québec n'est pas assez riche pour se priver d'exploiter ses richesses naturelles. Mais encore faut-il vérifier tout d'abord le potentiel de ces richesses par des travaux d'exploration.

La découverte de gisements d'hydrocarbures (pétrole et gaz naturel, sous forme conventionnelle ou enfermée dans du schiste) soulève de nouvelles questions sur leur exploitation potentielle. Il faut se rappeler que les combustibles fossiles comblent la plus grande part (52 %) des besoins énergétiques du Québec et ne sont pas près de disparaître. Comme le soulignait le document de consultation de la Commission sur les enjeux énergétiques : « Les hydrocarbures continueront d'occuper une place importante dans le bilan énergétique et économique du Québec. Ces sources d'énergie présentent en effet de nombreux avantages qui les rendent difficiles à remplacer pour certains usages ». La production d'hydrocarbures au Québec s'inscrit donc dans une perspective réaliste et de long terme.

Le Conseil du patronat est satisfait que le gouvernement ait montré jusqu'à présent une ouverture par rapport à l'exploitation potentielle de cette ressource. Une éventuelle loi, ou un règlement, sur l'exploitation des hydrocarbures devrait être adoptée bientôt. Il est fortement souhaité que des signaux clairs soient envoyés quant à l'intention d'aller de l'avant avec cette exploitation. Il est essentiel également que le processus menant à toute loi ou tout règlement soit basé sur des arguments rationnels et bien documentés, et soit mené de façon à éviter de répéter l'épisode fâcheux qui a précédé la mise en place du nouvel encadrement du secteur minier. Par ailleurs, il y a lieu de se poser la question à savoir comment il est possible de convaincre un observateur externe que l'exploitation de

pétrole est bienvenue au Québec, alors que l'on impose en même temps un moratoire non seulement sur l'exploitation, mais aussi sur l'exploration du gaz de schiste.

Pour ce qui est des redevances, le Conseil du patronat comprend le principe de maximiser la rente sur les ressources naturelles au profit de la population québécoise dans son ensemble. La poursuite de cet objectif doit tenir compte néanmoins de la rentabilité potentielle des investissements et de la concurrence féroce que se font les divers États à travers le monde pour attirer ces investissements.

Les projets de transport de pétrole canadien au Québec devraient aussi être encouragés par ailleurs, au même titre que la pertinence de disposer d'un réseau gazier accessible sur l'ensemble du territoire.

Quelles devraient être les priorités du gouvernement en matière de dépenses publiques?

Le contrôle des dépenses : un cran d'arrêt et une révision des programmes existants

On prévoit que les dépenses de programmes croîtront de 2,5 % en 2013-2014, et de 2 % en 2014 et 2015, et que les dépenses budgétaires consolidées augmenteront pour leur part de 3,3 % en 2013-2014, et de 2,1 % au cours des deux années suivantes (2014 et 2015). Évidemment, ces taux d'augmentation ne représentent pas à proprement parler un contrôle des dépenses publiques, mais bien un contrôle de leur croissance. Les cibles de croissance des dépenses semblent quand même relativement optimistes à la lumière de la croissance passée et de la multiplicité des programmes au Québec; il est éminemment souhaitable que le gouvernement parvienne à les atteindre.

Notre proposition de cran d'arrêt consiste à stopper la croissance des dépenses de l'État au-delà de l'inflation conjuguée à la croissance démographique (aux coûts de système en général). Tout surplus éventuel généré par la croissance du PIB en excédant de ce taux devrait être consacré prioritairement à des baisses d'impôt, notamment pour compenser les récentes hausses de taxes, de tarifs et d'impôt (comme la taxe santé) et contribuer ainsi à rapprocher la fiscalité du Québec de la moyenne canadienne. N'oublions pas qu'une fiscalité très élevée décourage inévitablement l'activité économique. La fiscalité des particuliers devrait être révisée en outre de façon à réduire au minimum ses effets dissuasifs sur le travail, autant pour les travailleurs à faible revenu que pour ceux à haut revenu.

Une fois cette tâche complétée, les surplus futurs devraient être utilisés dans une proportion de 50 % pour rembourser directement la dette et de 50 % pour acquitter de nouvelles dépenses. Au bout de 10 ans, le tout devrait être réévalué à la lumière de l'état des finances publiques du moment. Des dispositions devraient évidemment être prévues en cas de récession ou de dépression pour le temps que dure cette conjoncture défavorable. Pour

augmenter les chances que le gouvernement respecte ses engagements budgétaires à moyen terme, des intervenants ont avancé la nécessité d'avoir un directeur du budget sur le modèle de celui au fédéral. Nous appuyons cette proposition. Ce directeur relèverait de l'Assemblée nationale et serait donc indépendant du gouvernement. Il devrait faire rapport annuellement devant une commission parlementaire.

Pour maintenir le contrôle sur les finances publiques, une révision aussi de l'ensemble des mesures d'aide existantes est nécessaire, c'est-à-dire une réévaluation des crédits fiscaux et des autres programmes d'aide, que ce soit aux citoyens, aux entreprises, à la création d'emplois ou au développement des régions. Le vérificateur général ou l'agence d'évaluation économique pourrait être responsable d'une telle évaluation, comme nous l'avons mentionné précédemment.

Le Conseil du patronat est fortement préoccupé par le constat que, malgré les quelques efforts investis pour contrôler la croissance des dépenses, le Québec se retrouve néanmoins avec des déficits substantiels pour 2013-2014 et 2014-2015. Cela porte à croire que notre déficit est probablement structurel et que nous vivons nettement au-dessus de nos moyens, d'autant plus que les perspectives de croissance à moyen et long terme de l'économie québécoise laissent à désirer. Par conséquent, une révision fondamentale des programmes est requise à tous les niveaux. Le gouvernement a tout intérêt à revoir la pertinence de certains programmes ou à s'interroger sur le bien-fondé de leur universalité, ainsi qu'à entamer une réflexion fondamentale sur la présence et le rôle de l'État dans l'économie.

Pour ce qui est des priorités du gouvernement en matière de services sociaux, la question fondamentale à se poser est de savoir pourquoi le Québec doit toujours être plus généreux qu'ailleurs en Amérique du Nord alors que sa richesse collective est plus faible qu'ailleurs et sa dette plus élevée? Il faudrait se demander d'une part, comment accroître notre richesse collective et, d'autre part, comment moduler nos programmes et nos dépenses en fonction de notre capacité de payer, comme le ferait un bon père ou une bonne mère de famille.

Il n'existe pas de solution magique. Le gouvernement se doit de faire un travail méticuleux, d'une part pour comparer chacun de nos programmes sociaux à ce qui existe ailleurs au Canada, que ce soit, à titre d'exemple, au chapitre de l'assurance parentale, de l'éducation postsecondaire, du régime de santé et de sécurité du travail, y compris le programme *Pour une maternité sans danger* qui, malgré les quelque 200 M\$ que les employeurs y investissent annuellement, n'améliore pas l'issue des grossesses au Québec par rapport à tous les autres États qui ne disposent pas d'un tel programme. D'autre part, le gouvernement doit procéder également à une analyse exhaustive des coûts d'efficacité et d'efficacité de ses structures administratives et de gouvernance, comparées aux autres états en Amérique du Nord. À titre d'exemple, on doit revoir les responsabilités et le nombre d'intervenants entre l'État et la livraison de services, comme dans les secteurs de la santé, des services sociaux, de l'éducation, de même que le nombre d'acteurs dans les divers paliers de gouvernance comme dans le secteur municipal, notamment à Montréal.

Aussi longtemps que notre richesse sera inférieure à la moyenne canadienne, nos programmes sociaux ne pourront pas être plus généreux qu'ailleurs; ils devraient être

ramenés à la moyenne. Le même exercice devrait être fait en ce qui a trait à notre potentiel de création de richesse. Il faut libérer tout potentiel de création de richesse qui se trouve, soit dans nos ressources naturelles - dont les hydrocarbures, soit ailleurs, y compris dans notre système de santé. D'autres pays l'ont fait. La Norvège est certes un exemple inspirant en matière de développement des hydrocarbures, tout en assurant une couverture sociale généreuse et des perspectives équitables pour les générations futures. Et contrairement aux impressions, le secteur privé y joue un rôle important. Au Québec, pourquoi refuser d'envisager la participation du secteur privé pour l'utilisation des ressources présentement sous-utilisées dans le système de santé comme les salles d'opération ou le temps de pratique des médecins, contribuant ainsi à l'amélioration de l'offre de services dans l'intérêt de tous.

Chose certaine, nous pouvons constater que le résultat du Québec sur le plan de la performance économique n'est pas à la hauteur de ses atouts; même s'il démontre certaines forces, il accuse plusieurs faiblesses structurelles, comme nous l'avons souligné dans notre *Bulletin de la prospérité 2013*. Il y aurait tout intérêt à ce qu'une commission d'enquête formée d'experts indépendants et compétents analyse les perspectives et les options qui s'offrent au Québec. Si on est capable de passer 200 heures de commission parlementaire à l'Assemblée nationale sur un sujet comme la laïcité, il nous semble qu'on devrait en passer au moins le même nombre, voire encore plus, sur le sujet de l'accroissement de la richesse au Québec.

Les dépenses en santé

Pour ce qui est plus spécifiquement du secteur de la santé, qui représente presque la moitié des dépenses de programmes et dont les coûts vont en augmentant, et qui, néanmoins peine toujours à répondre pleinement aux besoins de la population, différents groupes de travail ont rédigé depuis plusieurs années de nombreux rapports et ont soumis plusieurs recommandations. Les recommandations les plus prometteuses devraient être mises en œuvre sans plus tarder. Parmi elles, notons en particulier la nécessité de réviser les modes d'allocation budgétaire dans les hôpitaux afin qu'ils soient plus incitatifs à la performance. Il s'agit notamment de remplacer le mode d'allocation des budgets sur des « bases historiques » par un mode basé sur l'achat de services rendus. Nous comprenons qu'il y a actuellement un mouvement dans cette direction, mais il faudrait que ce mouvement soit encouragé et accéléré. Il faudrait attribuer parallèlement un rôle plus important aux directeurs généraux des hôpitaux, tout en leur offrant une plus grande flexibilité.

Sur le plan de la simplification de structures, peut-être y aurait-il lieu de s'interroger sur la pertinence de conserver toutes les agences de santé et de services sociaux, par exemple.

Du côté des médecins, il est temps de permettre le décroisement, c'est-à-dire d'autoriser la double pratique dans le secteur public et dans le secteur privé, en imposant toutefois certaines conditions telles que l'obligation d'avoir effectué un certain nombre d'actes dans le

secteur public, ou une limite sur le pourcentage de revenus que peut représenter pour le médecin sa pratique dans le secteur privé.

Pour ce qui est du projet d'assurance autonomie, même si la proposition de privilégier les soins à domicile et une plus grande reconnaissance des aidants naturels va dans le bon sens, la problématique du financement du programme demeure entière.

Les régimes de retraite

L'annonce faite en décembre par la ministre Maltais d'un plan d'action pour s'attaquer à la problématique des régimes de retraite, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, a constitué indéniablement une excellente nouvelle puisque la situation actuelle est insoutenable. Les régimes de retraite imposent actuellement aux entreprises un risque et un fardeau financier importants avec des conséquences considérables sur leurs états financiers ainsi que sur leur capacité d'investir, d'embaucher et de payer des salaires. Nous comptons sur les travaux du forum pour le secteur privé, mis en place dans le cadre de ce plan d'action, pour trouver une solution durable à ces problèmes.

Tout en ayant des conséquences de nature différente, le problème se pose également sur le plan des généreux régimes de retraite du secteur public. Les déficits des régimes de retraite du secteur public, tant provincial que municipal, et parapublic, exercent une pression considérable sur les finances publiques et le fardeau fiscal. Nous espérons que la démarche entamée récemment permettra de corriger la situation et de trouver des solutions concrètes étant donné, notamment, le contexte démographique et économique actuel qui est très différent de celui dans lequel ont été conçus ces régimes.

L'idée n'est pas de réduire indûment les avantages consentis à certaines catégories de travailleurs; nous avons toujours affirmé à cet égard qu'une fonction publique de qualité requiert une rémunération adéquate. Il est essentiel toutefois de disposer d'une évaluation juste et transparente du coût de ces avantages et de les refléter adéquatement dans l'évaluation de la rémunération globale. Même si le problème est plus préoccupant en ce moment au palier municipal, il est présent également dans le reste du secteur public. Le Conseil du patronat a des questions à savoir si les évaluations actuelles estiment comme il faut les vrais coûts et les impacts sur les générations futures de contribuables. Par exemple, une question concerne le coût des améliorations occasionnées par le passage d'une personne du RREGOP au RRPE, les prestations au RRPE étant basées sur le salaire des années les mieux rémunérées³. Une autre question concerne le taux de rendement utilisé dans les évaluations actuarielles qui est très différent de celui du secteur privé, même s'il respecte les normes comptables. Par ailleurs, même si le passif des régimes de retraite n'est

³ Notons par ailleurs les modifications apportées au RRPE en juin 2012 qui confirment l'augmentation des cotisations des participants actifs. Même s'il y a une certaine réduction des prestations, le taux de cotisations des participants est plafonné. Dans le cas où le taux plafond s'applique, le gouvernement et les employeurs autonomes doivent verser un montant de compensation à la caisse des participants ce qui occasionne des coûts supplémentaires pour l'employeur. http://www.carra.gouv.qc.ca/pdf/ev_ac_rrpe_2011.pdf

pas une dette empruntée sur les marchés, il demeure que c'est un passif qui servira à payer des prestations futures. Finalement, même s'il s'agit d'une consultation sur le budget provincial, il ne faut pas ignorer l'impact sur les contribuables des hausses potentielles de taxes municipales attribuables aux régimes de retraite.

Quelles actions suggèreriez-vous au gouvernement en matière de création d'emplois durables et de qualité pour les travailleurs québécois?

La création d'emplois durables et de qualité dépend de la présence d'entreprises concurrentielles qui bénéficient d'un environnement et d'une culture d'affaires propices, comme nous l'avons mentionné précédemment.

Cette création d'emplois repose également sur un meilleur arrimage entre la formation et les besoins du marché du travail. Une plus grande flexibilité des réseaux de l'éducation pour que l'offre de formation soit ajustée de façon à mieux l'adapter aux personnes en emploi, l'augmentation des échanges entre les entreprises et le milieu de l'éducation, le développement de l'entrepreneuriat et d'une culture entrepreneuriale constituent autant d'exemples de leviers à privilégier. La poursuite de la lutte au décrochage scolaire et à l'analphabétisme devrait aussi être des priorités.

Finalement, dans un contexte de décroissance de la main-d'œuvre, l'objectif prioritaire ne devrait pas être la création d'emplois en soi, mais plutôt la recherche de façons de faire pour inciter les entreprises à moderniser leur machinerie et leurs processus afin d'accroître leur productivité.

CONCLUSION

Avec le temps, le Québec s'est donné de généreux programmes sociaux qu'il n'est, de toute évidence, plus capable de financer sans impact significatif pour les générations futures. Ses perspectives démographiques ne sont pas favorables et ses perspectives économiques ne le sont pas davantage à moins que soient apportés des changements substantiels dans nos façons de faire.

La principale question qu'il faut se poser est de savoir pourquoi le Québec doit toujours être plus généreux qu'ailleurs en Amérique du Nord alors que sa richesse collective est plus faible et sa dette publique plus élevée? Il faudrait donc se demander, d'une part, comment accroître notre richesse collective et, d'autre part, comment moduler nos programmes et nos dépenses en fonction de notre capacité de payer, comme le ferait un bon père ou une bonne mère de famille.

Il n'existe pas de solution magique. Le gouvernement se doit de faire un travail méticuleux pour comparer chacun de ses programmes sociaux, de même que ses structures administratives et de gouvernance, à ce qui existe ailleurs au Canada. Aussi longtemps que notre richesse sera inférieure à la moyenne canadienne, nos programmes sociaux ne pourront pas être plus généreux qu'ailleurs; ils devraient être ramenés à la moyenne. Le même exercice devrait être fait pour ce qui est de notre potentiel de création de richesse qu'il faut libérer que ce soit sur le plan de nos ressources naturelles, dont les hydrocarbures, ou celui de notre système de santé ou dans d'autres domaines. D'autres pays l'ont fait. Nous avons tous les atouts pour le faire, il n'y faut que de la volonté.

Un cran d'arrêt sur les dépenses publiques est nécessaire ainsi qu'une révision des programmes, notamment pour en évaluer l'efficacité et faire le ménage qui s'impose dans les différents programmes d'aide aux particuliers, aux entreprises et aux régions.

Au-delà des programmes d'aide économique et entrepreneuriale, la prospérité du Québec, qu'on le veuille ou non, dépendra également de la possibilité de procéder à des changements de culture et de perception des Québécoises et des Québécois, en ce qui touche l'importance de la création de la richesse et de la croissance économique générées par le secteur privé. Sans cette croissance, il deviendra impossible de maintenir ou d'améliorer divers programmes essentiels au niveau et à la qualité de vie de citoyens, notamment en éducation et en santé. Des efforts de communication en ce sens sont donc nécessaires.